

| | |
|------------------|----|
| Elus en exercice | 17 |
| Quorum | 9 |
| Présents | 14 |
| Procurations | 3 |
| Votants | 17 |

**MAIRIE DE BREVAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2022**

Convocation du 27 août 2022

PRESIDENCE : Thierry NAVELLO

PRESENTS : Julie FLAMAND, René LANNOU, Maryse MAUGUIN, Jean-Pierre SIMENEL, ANNIE ZACCHERINI, Michel ABRAHAM, Hélène CHAUFTON, Jean-Yves SEILLE, Mylène MOREAU, Gwénaëlle MILON, Christian FOUCAULT, Myriam DAVI, Sébastien MOLINIER

ABSENTS EXCUSES : Christine TOURNAY (Procuration donnée à ANNIE ZACCHERINI), Julien MOREAU (Procuration donnée à Gwénaëlle MILON), Jacky LECLERC (Procuration donnée à Hélène CHAUFTON)

ABSENTS :

SECRETAIRES DE SEANCE : Maryse MAUGUIN

COMMUNE

Rajout à l'ordre du jour :

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le rajout à l'ordre du jour suivant :

- Délibération n°2022-75 : Régie d'avances n°32 701 « menues dépenses » : modification de l'acte constitutif

Le compte rendu de la dernière réunion datant du 18 juillet est adopté à l'unanimité

DECISIONS DU MAIRE

2022-71: Convention relative au remboursement de la rémunération des Médecins membres du Conseil Médical interdépartemental et des expertises médicales

La Convention n°041 relative au remboursement de la rémunération des médecins du Conseil Médical Interdépartemental et des expertises médicales a été signée le 22 août 2022. Elle fixe les montants forfaitaires ainsi que les modalités de remboursement auprès du CIG – 15 rue Boileau – BP855 – 78008 Versailles par la collectivité en ce qui concerne les dossiers traités en séance et les expertises. Les dépenses seront imputées à l'article 6475.

Pour information, le coût d'un dossier pour l'année 2022 est fixé à 21 €. La convention a pris effet le 1^{er} février dernier.

DELIBERATIONS

2022-72 : Tarifs communaux 2023

Vu le CGCT,

Vu l'exposé de Mr le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

FIXE les tarifs communaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 comme suit :

| CONCESSION CIMETIERE | Tarifs 2023 |
|---|--------------------|
| Trentenaire | 120 € |
| Cinquantenaire | 240 € |
| Perpétuelle | 900 € |
| Columbarium (la case + la plaque) | |
| - 15 ans | 600 € |
| - 30 ans | 800 € |
| - 50 ans | 1 050 € |
| Jardin du souvenir | |
| - Plaque | 50 € |
| SALLE DES FETES | Tarifs 2023 |
| Bréval, Agents communaux, Neauphlette De mai à octobre | 550 € |
| Bréval, Agents communaux, Neauphlette De novembre à avril | 680 € |
| Extérieurs (hors Bréval et Neauphlette) | 1200 € |
| Associations De mai à octobre | 110 € |
| Associations De novembre à avril | 140 € |
| Entreprises Bréval-Neauphlette (activités commerciales) | 1000 € |
| Caution | 1 500 € |
| Caution pour les extérieurs | 2 000 € |
| Lave-vaisselle - particuliers | 90 € |
| Lave-vaisselle - associations | 35 € |
| Vidéoprojecteur - Particuliers | 130 € |
| Vidéoprojecteur - Associations | 40 € |
| Vidéoprojecteur – Caution (rendue ss 15 jrs) | 800 € |
| Période électorale à tt candidat (Délibération n°2017-65 du 2 juin 2017) | <i>gratuité</i> |
| SALLE DES FETES : Vaisselle cassée et/ou non rendue (à l'unité) | Tarifs 2023 |
| Couteau | 1.70 € |
| Fourchette | 2.20 € |
| Cuillère à café | 1.10 € |
| Grande cuillère | 2.20 € |
| Assiette Plate (Grande) | 3.10 € |
| Assiette Plate (Petite) | 2.40 € |
| Plateau | 11.00 € |
| Légumier 3.4 l | 18.40 € |

| | |
|--|----------------------|
| Légumier 2.4 l | 11.50 € |
| Bols | 4.00 € |
| Ramequins | 2.00 € |
| Carafe ½ l | 3.00 € |
| Carafe 1 l | 5.00 € |
| Tasse à café | 1.50 € |
| Soucoupe à café | 1.10 € |
| Plat en inox | 16.00 € |
| Verre à eau 25 cl | 2.10 € |
| Verre à vin 16 cl | 1.00 € |
| Coupe à Champagne | 2.00 € |
| Corbeille à pain osier | 1.00 € |
| Corbeille à pain inox | 5.40 € |
| SALLE POLYVALENTE | Tarifs 2023 |
| Le week end Bréval, Agents communaux, Neauphlette De mai à octobre | 270 € |
| Le week end Bréval, Agents communaux, Neauphlette De novembre à avril | 330 € |
| Le week-end Extérieurs | 500 € |
| Le week-end Associations De mai à octobre | 55 € |
| Le week-end Associations De novembre à avril | 70 € |
| le dimanche | / |
| Caution | 250 € |
| Caution pour les extérieurs | 1 000 € |
| Période électorale à tt candidat (Délibération n°2017-65 du 2 juin 2017) | Gratuité |
| | Tarifs 2023 |
| TAXE D'AMENAGEMENT | |
| Taux | 5 % |
| DROIT DE PLACE | Tarifs 2023 |
| Marché | |
| Droit de place ½ journée (le mètre linéaire) | 1.50 € |
| Droit de place journée (le mètre linéaire) | 2.60 € |
| Branchement électricité | 10 € |
| OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR UN COMMERCANT | Tarifs 2023 |
| Terrasse ouverte Place du Maréchal Leclerc Du 1 ^{er} avril au 31 octobre de 8 h à 22 h | 525 € soit 75 €/mois |
| Forains | Tarifs 2023 |
| Petit manège | 80 € |
| Grand manège | 140 € |
| Petit Stand | 35 € |

| | |
|--|--------------------|
| Moyen Stand | 60 € |
| Grand Stand | 80 € |
| PARKING ABONNEMENT <i>(Cartes d'abonnement non remboursables)</i> | Tarifs 2023 |
| Résidents | |
| 1 Journée | 0.70 € |
| 1 mois | 11.50 € |
| 3 mois | 28.30 € |
| 6 mois | 52.50 € |
| 1 an | 92.40 € |
| Extra-Muros | |
| 1 Journée | 1.30 € |
| 1 mois | 24 € |
| 3 mois | 60 € |
| 6 mois | 108 € |
| 1 an | 190 € |
| Forfait Post-Stationnement (FPS) | 24 € |
| Ouilleur Place du Tranchant | 100 € |
| ENCARTS PUBLICITAIRES BULLETIN MUNICIPAL ANNUEL | Tarifs 2023 |
| 1/8 page (2 ^{ème} page de couverture) | 200 € |
| 1/8 page (pages intérieures) | 150 € |
| 1/4 page (2 ^{ème} page de couverture) | 400 € |
| 1/4 page (pages intérieures) | 300 € |
| 1/2 page (2 ^{ème} page couverture) | 800 € |
| 1/2 page (pages intérieures) | 600 € |
| 3/4 page | 1 200 € |
| Pleine page | 1 600 € |
| CONTAINERS A ORDURES MENAGERES ET EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES | Tarifs 2023 |
| 120 l Containers Ordures Ménagères | 26 € |
| 120 l Emballages Ménagers recyclables | 26 € |
| 240 l Containers Ordures Ménagères | 33 € |
| 240 l Emballages Ménagers recyclables | 33 € |
| 660 l Containers Ordures Ménagères | 160 € |
| 660 l Emballages Ménagers recyclables | 160 € |
| JARDINS PARATAGÉS | Tarifs 2023 |
| Petit Jardin, à l'année | 60 € |
| Grand Jardin, à l'année | 90 € |

2022-73 : Changement définitif de lieu du conseil municipal

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article L2121-7 du CGCT qui précise notamment : « Le conseil municipal se réunit et délibère à la mairie de la commune. Il peut également se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances. »

Compte tenu du nombre de conseillers municipaux, et des possibilités offertes en matière d'espace et d'accessibilité de la salle polyvalente, il convient d'envisager de définir définitivement la salle polyvalente située place du Tranchant comme lieu habituel des conseils municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE de manière définitive que la salle polyvalente communale, située place du Tranchant, sera désormais le lieu habituel des conseils municipaux
 PRECISE qu'une communication sera diffusée à destination de la population de la commune de Bréal

2022-74 : Décision modificative budgétaire n°2 : Remboursement anticipé de l'emprunt n°00002571949

Vu l'instruction budgétaire et comptable,
 Vu le Budget Communal 2022 voté le 1^{er} avril 2022,
 Vu l'emprunt n°00002571949 in fine de deux ans de 200 000 € contracté auprès du Crédit Agricole Ile-de-France le 2 avril 2021 en vue de constituer une trésorerie suffisante pour régler les travaux entrepris sur la commune
 Vu les travaux réalisés ou en cours de finalisation
 Vu le FCTVA et les subventions déjà perçues
 Vu l'opportunité de réaliser le remboursement anticipé de l'emprunt après pointage du budget
 Vu l'aval du Crédit Agricole pour effectuer cette opération à la prochaine date d'échéance du 26 octobre prochain
 Vu l'exposé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
AUTORISE Mr le Maire à effectuer les écritures comptables suivantes :

| Dépenses de fonctionnement | | | Recettes de fonctionnement | | |
|----------------------------|--------------|----------------|----------------------------|--------------|--------------|
| Chap/Opération..... | Article..... | Montant | | | |
| 011 | 6238..... | - 200 000,00 € | | | |
| 023..... | | +200 000.00 € | | | |
| Total section..... | | 0.00 € | | | |
| Dépenses d'investissement | | | Recettes d'investissement | | |
| Chap/Opération | Article | Montant | Chap/Opération | Article..... | Montant |
| 16 | 1641 | 200 000,00 € | 021..... | | 200 000,00 € |
| Total section..... | | 200 000,00 € | Total section..... | | 200 000.00 € |

2022-75 : Régie d'Avances n°32 701 « Menues dépenses » : Modification de l'acte constitutif

Vu la délibération du 4 janvier 1991 instituant auprès de la Commune de Bréal une régie d'avances pour le paiement des petites fournitures
 Vu la délibération n°2019-51 listant les dépenses possibles liées à cette régie
 Vu la délibération n°2019-96 du 5 décembre 2019 limitant le montant de dépenses à 350 € et approuvant l'utilisation d'une Carte Bancaire
 Vu la délibération n°2020-52 relative à la présentation des pièces justificatives de paiement tous les trimestres à la Perception
 Vu la nécessité d'utiliser un chéquier pour effectuer les paiements qui ne peuvent être faits en espèces ou en Carte Bancaire
 Vu la nécessité d'augmenter l'avance de 350 € à 3 000 € pour régler notamment les tickets des manèges aux forains à l'occasion de la traditionnelle Fête de la Pentecôte
 Vu l'avis favorable du Comptable public en date du 2 septembre 2022
 Vu l'exposé de Mr le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité
APPROUVE et DECIDE la modification de l'acte constitutif comme suit :
Article 1 :

La régie n°32701 « Menues dépenses » instituée le 05/12/2019 sera désormais intitulée « Paiements divers »

Article 2 :

Le paiement par chèque est ajouté aux modes de règlement autorisés par l'article 2 de la délibération du 05/12/2019. Le reste de l'article reste inchangé.

Article 3 :

Le montant de l'avance, initialement fixé par l'article 3 de la délibération du 05/12/2019 à 350 € est désormais fixé à 3 000 €.

Article 5 :

Les autres articles de la délibération du 05/12/2019 restent inchangés.

GESTION / FINANCES

- ✓ Liquidités au 2 septembre 2022 : 1 479 301.05 € (466 K€ « dûs » au département pour la M.M et 200 K€ de remboursement de crédit anticipé, soit 814 000 € de liquidités « réelles »)
- ✓ Droit de mutation : Budgété 105 000 €, réalisé : 138 000 € soit 33 000 € de recettes supplémentaires

URBANISME

- ✓ Commission urbanisme le 22 septembre 2022 : Modification PLU en vue de valider les modifications faites par le cabinet AVICE avant la soumission au vote du conseil municipal

BATIMENTS MATERIEL

- ✓ Loi passoire énergétique : A compter d'août 2022, les biens immobiliers ayant un DPE (Diagnostic de performances énergétiques) F ou G, ne pourront plus faire l'objet d'augmentation de loyers. A compter du 1^{er} janvier 2023, les biens immobiliers ayant un DPE F ou G et une consommation supérieure à 450W/an/m² ne pourront plus être loués en cas de départ de l'occupant.
Le DPE des logements mis en locations par la commune datant de 2014, ils vont être évalués de nouveaux ces prochaines semaines. Selon la situation, une étude pourra être lancée pour des travaux de rénovations énergétiques.
- ✓ Maison médicale : le chantier se poursuit sans grosse difficulté. Le raccordement à l'assainissement a été réalisé.
- ✓ La cloche de l'église a été désactivée dans l'attente de travaux électriques
- ✓ Après les travaux d'entretien des façades de l'église, des travaux d'entretien de la charpente doivent intervenir en septembre
- ✓ L'apparition d'une fissure importante sur la salle des fêtes a été constatée

VOIRIE

- ✓ Commission Voirie Environnement Sécurité le 7 septembre à 18h : Eclairage public
- ✓ L'écluse rue du Hamel a été réalisée. Une signalisation supplémentaire de cet aménagement à destination des usagers va être réalisée (panneaux et bandes réfléchissantes)
- ✓ Les travaux divers validés par la commission voirie vont débiter en septembre
- ✓ Le dossier Amendes de Police prévoyant l'aménagement d'un arrêt de bus à la Gamacherie passe en commission permanente le 30/09/2022 (Travaux estimés à 5033.20 € HT, subvention demandée de 80% soit 4026.56€)

ENVIRONNEMENT

- ✓ Demande de reconnaissance de catastrophe naturelle 2021 : refus
- ✓ Jardins partagés : la majorité des jardins sont réservés, il reste deux grands jardins disponibles à ce jour. Les devis pour l'aménagement des travaux sont en cours de réception. Les tarifs 2023 sont déjà votés, il reste à élaborer le règlement à destination des usagers. Un mail de confirmation doit être envoyé à toutes les personnes ayant fait part à la mairie de leur intention de louer un jardin.

FETES ET ANIMATIONS

- ✓ Dimanche 4 septembre : Forum des associations
- ✓ 17 et 18 septembre : journées du patrimoine, exposition de cartes postales et de peintures
- ✓ 1^{er} octobre soirée rap / Break dance
- ✓ L'inauguration de la maison médicale est à l'étude (attente de validation par le Département)

INFORMATION – COMMUNICATION**. Bulletin Municipal :**

- ✓ Il a manqué une vingtaine de bulletins municipaux pour assurer une distribution complète ce mois ci
- ✓ Une page a été mise en ligne sur le site internet de la mairie concernant les frelons asiatiques, et informant la population des aides financières existantes à la destruction des nids (par la CCPIF et par la commune de Bréval), et à l'obligation de signalement.

MISSION LOCALE : RAS**ACTION SOCIALE :**

- ✓ Le dispositif Yes+ est reconduit jusqu'au 31 décembre 2022. Les subventions associées à ce dispositif ont été versées jusqu'au 31 août 2022.
- ✓ Les promenades en petit train continuent, la prochaine le 21 septembre.
- ✓ Séance cinéma le 7 septembre.
- ✓ L'activité jeux de société se poursuit chaque semaine
- ✓ Le bus Job insertion est venu sur la commune le 31 août 2022 et a accueilli trois personnes. Prochaine visite les 2 et 30 novembre. Une réunion est prévue le 28 septembre de 10h à 11h pour un moment d'échanges
- ✓ Les ateliers thérapeutiques diabète sont prévus le jeudi 15 septembre de 13h30 à 15h30, puis le 20 octobre, 24 novembre, 16 février.
- ✓ Le transport à la demande est disponible sur la commune de Bréval depuis le 29 août, depuis la place du Tranchant, la gare ou les hameaux. (Tarif : par internet 1.40€ le ticket. 2€ en paiement direct, gratuit pour les détenteurs de Pass Navigo)
- ✓ Passage du bus numérique les 28 septembre et 2 novembre. La liste des inscrits doit être mise à jour dans les prochaines semaines.

INTERCOMMUNALITE**CCPIF****MARPA :**

- ✓ 20 ans de la MARPA le 3 septembre, avec tenue d'une kermesse et plantation d'un arbre lors de la cérémonie officielle à 10h

CENTRE DE LOISIRS DE NEAUPHLETTE : RAS

SIVU BREVAL NEAUPHLETTE : RAS

SIVOS BREVAL NEAUPHLETTE :

Le petit déjeuner de rentrée du SIVOS a eu lieu le mercredi 31 août avec le personnel enseignant et les personnels du SIVOS.

Ouverture d'une nouvelle classe en élémentaire. De nouveaux enseignants ont pris leurs fonctions. Egalement, certains personnels du SIVOS ont changé.

SIVSCP

- ✓ Une réunion doit se tenir au mois de septembre

SICOREN RAS

SEY

- ✓ Une réunion doit se tenir le 6 octobre

ASSOCIATIONS

- ✓ 4 septembre : marché de producteurs organisé par Sol & Joy
- ✓ 10 septembre : concours de pétanque du Club de l'Amitié
- ✓ 19 septembre : assemblée générale du collectif de parents Salle du Lavoir
- ✓ 25 septembre : Foire à la puériculture
- ✓ 18 septembre : ouverture de la chasse

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Remerciement suite aux obsèques de M. Michel LE GAL
- ✓ Remerciement du groupement paroissial pour la mise en place d'un point d'eau dans la sacristie
- ✓ Remerciement du Maire à l'équipe municipale tant sur la communication, la propreté, l'entretien de la voirie et des bâtiments, les manifestations nombreuses et diversifiées, la dimension sociale et sur l'art de vivre en général (Moutons, pétanque, parcours sportifs.....)
- ✓ Opération brioches du 7 au 9 octobre 2022 : l'organisation de l'opération est en cours par l'APEI78

Heure de clôture du conseil municipal : 21h30

Date de la prochaine réunion de conseil : Vendredi 7 octobre à 19h30

FEUILLET DE CLOTURE

MAIRIE DE BREVAL
CONSEIL MUNICIPAL DU
Convocation du 29 août 2022

PRESIDENCE : Thierry NAVELLO

PRESENTS : Julie FLAMAND, René LANNOU, Maryse MAUGUIN, Jean-Pierre SIMENEL, ANNIE ZACCHERINI, Michel ABRAHAM, Estelle HENRY, Hélène CHAUFTON, Jean-Yves SEILLE, Mylène MOREAU, Jacky LECLERC, Gwénaëlle MILON, Julien MOREAU, Christine TOURNAY, Christian FOUCAULT, Myriam DAVI, Sébastien MOLINIER

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE :

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS :

2022-72 : Tarifs communaux 2023

2022-73 : Changement définitif de lieu du conseil municipal

2022-74 : Décision modificative budgétaire n°2 : Remboursement anticipé de l'emprunt n°00002571949

2022-75 : Régie d'Avances n°32 701 « Menues dépenses » : Modification de l'acte constitutif

Président de séance
Thierry NAVELLO

Secrétaire de séance
Maryse MAUGUIN

